

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 9 septembre 2021

Convocation du 02.09.2021

Présidence : Éric THOMAS

Présents : M. THOMAS (Maire), M. TAVEL, Mme BUISSET, M. MICHON et M. GAUDET (Adjoint), M. BATISSE, Mme GAGNEPAIN, M. MERCADO, M. YANTOUR, Mme SAVEY, M. VERCHERE, Mme FOURÉ-DELORME, Mme MICHON, Mme PONSOT, Mme DUCROZET et Mme CORDON.

Excusés : Mme RANDU (Procuration à M. THOMAS) – MM. BERNARD et BERNARDIN

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc MICHON

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente le jeudi 9 septembre 2021 à 20h15 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Le compte-rendu de la réunion du 22 juillet ne fait l'objet d'aucune remarque.

I) Information sur les décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

1 dossier de déclaration d'intention d'aliéner a été traité sans formulation d'un droit de préemption à savoir :

→ 65 B Allée des Douvres

II) Finances : admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certains titres de recette émis à l'encontre de certains usagers restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il présente ensuite à l'assemblée l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public pour la somme totale de 34.60 euros qui correspond à des redevances affouages, frais de cantine ou garderie exceptionnelle.

Après examen, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes évoquées pour un montant total de 34.60 euros. Le mandatement de cette somme sera effectué au compte 6541.

III) Lotissement Les Marguerites

Une vue de lieux a été effectuée le 2 septembre 2021, en présence de M. Thierry Dannenmuller, au « Lotissement les Marguerites » afin de vérifier la réalisation de la totalité des travaux en vue de la rétrocession à la commune de la voirie, de l'éclairage public et des espaces verts dudit lotissement.

Au vu du constat établi, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession et prend acte que l'acte à intervenir sera dressé en l'étude Mathieu Pons de Val Revermont.

Un courrier sera adressé à tous les habitants du lotissement pour les informer de cette rétrocession.

IV) Réforme exonération Taxe Foncière sur les propriétés bâties

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement (art. 1383 du Code général des impôts) sauf délibération contraire de la commune. Puis il précise que pour Certines, la Commune avait délibéré pour supprimer l'exonération de TFPB prévue en faveur des immeubles neufs à usage d'habitation et que cette délibération ne produira plus d'effet fiscal à compter des impositions 2022 pour les immeubles achevés à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il explique ensuite que la réforme de la Taxe d'Habitation a apporté certaines modifications à ce dispositif d'exonération temporaire.

Auparavant, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale.

Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la Commune, le législateur a fixé une exonération à hauteur de 40%, 50%, 60%, 70%, 80%, ou 90%. A défaut de délibération, les immeubles concernés seront totalement exonérés de la part communale en 2022.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre décide de limiter l'exonération de 2 ans de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversion de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

V) Energie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Puis il précise que la Communauté d'Agglomération a validé l'accompagnement des communes volontaires sur 3 ans pour le service initié par l'ADEME → le Conseil en Energie Partagé (CEP).

Si la collectivité confie cette mission à Grand Bourg Agglomération, elle devra s'acquitter d'une participation s'élevant à 0.20 cts par habitant par an.

Le Conseil Municipal considérant le bien fondé de ce dispositif décide d'y adhérer et désigne M. Julien Verchère « élu référent » et M. Pascal Pittion « agent référent ».

VI) Aménagement Chemin des Buclanes

Dans le cadre de la mission confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 7 juillet 2021.

3 prestataires ont été consultés, et 2 ont fait parvenir une proposition. Le montant des offres réceptionnées s'élève comme suit :

Infratech : 12 960.00 euros HT
Aintegra : 20 525.00 euros HT

Le rapport d'analyses des offres (valeur technique et prix) a été rédigé par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et se décompose comme suit :

n°	Candidat	Valeur financière	Valeur technique	Note globale	Classement final
1	INFRATECH	60,00 points	18,00 points	78,00 points	1
2	AINTEGRA	37,89 points	32,00 points	69,89 points	2

Au vu du rapport présenté, la candidature de l'Eurl INFRATECH est retenue par 14 voix pour et 3 abstentions.

VII) Aménagement Route de l'École

L'étude concernant les projets de construction d'une résidence seniors, une micro-crèche et un pôle « services et tertiaire » se précise. Aussi, il paraît judicieux de réfléchir d'ores et déjà à l'aménagement de la Route de l'École (RD64b) au niveau de l'arrière de la salle polyvalente afin de desservir ces bâtiments.

VIII) Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire annonce officiellement le départ à la retraite de la Secrétaire de Mairie au 31 octobre 2022. Compte tenu de son compte épargne temps et de ses congés non soldés, l'intéressée sera en congé dès le 1^{er} mai 2022.

Pour pourvoir à son remplacement et compte tenu de l'importance du poste, il propose au Conseil Municipal de créer un emploi de catégorie A (Attaché) ou B (Rédacteur) (voire C en dernier recours mais avec expérience) dès le 1^{er} mars 2022 afin qu'un lissage soit effectué sur deux mois.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et l'autorise à procéder à la déclaration de vacance auprès du Centre Départemental de Gestion et à prendre toutes les décisions relatives au recrutement.

IX) Devis

Suite à l'incendie de cet été au cimetière (haie), le Conseil Municipal accepte deux devis à savoir :

- ROLLET Création d'un montant TTC de 3108.00 euros pour la rénovation du mur ;
- Eurl LACOMBE d'un montant TTC de 3654.00 euros pour l'installation d'une clôture type « la Toulousaine »

et souhaite que ces travaux soient impérativement terminés pour la Toussaint.

X) Questions diverses :

Le Conseil Municipal :

- a été informé que la réunion publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le 7 octobre 2021 à 20h30 à la Salle Polyvalente ;
- a été informé que la formation destinée aux élus sur le thème « la communication » aura lieu le samedi 16 octobre 2021 en matinée ;
- a été informé que l'installation des nouveaux jeux de la Morandière est terminée. Il est rappelé que cette installation va bénéficier d'une aide de la Région ;
- a fait le point sur la rentrée des classes et la fréquentation des TAP ;
- a été informé que la date de réunion pour élaborer le calendrier des fêtes a été fixé au 13 octobre à 20h30. Lors de cette réunion, un bilan du 1^{er} forum des Associations sera présenté ;
- a fixé au 4 octobre 2021 la prochaine réunion de la « Commission Communication » ;
- a pris connaissance de l'état d'avancement de divers travaux ou dossiers.

☞ Séance levée à 23 h 00 ☞

°° 0 °°

Prochaine réunion jeudi 14 octobre 2021

(horaire à préciser suivant présence ou non du Président de l'Association « Chemins et patrimoine certinois »)

Fait à Certines, le 5 octobre 2021

Le Maire,
Éric THOMAS



1	Modifications du PLU précédentes trop nombreuses	<p>modification simplifiée du 12/12/2012: nettoyage règlement. 04 avril 2014: mise en compatibilité pour la zone Cadran</p> <p>modification du 11/02/2016: modification OAP secteur 3B. adaptation du règlement de 2014 suite nouvelle législation. compléter art 10 et 11 de la zone N secteur carrières. suppression des zones Ne au sein du NC et traiter en bâti diffus.</p> <p>modification simple du 24/07/2017: légçre modification OAP la Garenne pour faciliter accès. toilettage du règlement 2016 sur le terme "densité de l'ordre de..." à "densité minimum"</p>
2	Révision du PLU trop tôt	Il faut 4 ans de procédure et cette révision a été annoncée lors du programme des élections 2019
3	Pas de réunions d'informations sur le PLU	<p>informations sur la feuille mensuelle distribuée chaque mois. Cahier d'expressions en mairie Réunion du conseil municipal publique Pour cause de covid-19 pas de réunion publique possible</p>
4	Plus de fête du village	plus de comité d'animation, donc plus de fête du village. Voir en commission association une alternative...
5	rejets par les égouts chemin de la Craz	la SOGEDO a été missionnée et un curage a été entrepris. Dossier réglé à ce jour.
6	regard eau pluviale reprise sur les égouts	Sur le secteur du Saix des travaux par CA3B en 2022 pour mettre en séparatif EU et eaux pluviales la compétence eaux pluviales en milieu urbain vient d'être transférée à la CA3B pour un audit puis i qu'un plan du réseau sera mis à jour
7	inondations propriétés étang de Pompalou	responsabilités des riverains qui ont fait des sous sol enterrés
8	inondations propriétés la Craz	curage fait par Sogedo
9	inondations du chemin des Buclanes	?
10	inondations du chemin de la Baronne	Depuis toujours, l'eau descend des bois et ruisselle le long des champs
11	sécurisation de la voie verte	travaux faits en respectant la législation. Balises identiques le long du chemin Ambérieu /Ambronay et le long du lac de Nantua
12	rendre efficace la station d'épuration	Travaux prévus en 2022 par CA3B assainissement sur le quartier du Saix (actuellement études). La station est efficace.

Argumentaire__en_réponse__

13	rendre les chemins ruraux aux certinois	Attention à la confusion entre chemins privés et chemins ruraux communaux. Pour info, 580 ha de forêt sur la commune dont 1/3 communal et 2/3 privé
14	Poser des panneaux d'affichage	
15	raccordement FO au lot La Garenne et à la Soupe	dossier en cours avec Stéphane Batisse. Plan de fibrage d'Orange transmis au SIEA Installation de poteaux pour fibre en aérien courant 2021
16	organiser des réunions d'informations	Cause covid-19 impossible. La date de réunion publique PLU est fixée au jeudi 7 octobre 20h30
17	réduire la pollution sonore (moteur diesel)	Cela concerne le Gaec des Terres. Réalisation d'un merlon de terre et de plantations par l'agriculteur. Une seule plainte, traitée par ailleurs.
18	réduire les coupures de courant électrique	demande un bilan des coupures constatées à Mme Touzac d'Enédis. Stéphane nous fait un premier retour n'indiquant pas de nombreuses coupures
19	interdire la circulation aux plus de 3,5T route du Saix, des Rippes, de l'école et du Quart d'Avard	Le travail a été mené en lien avec le Département pour pose de panneaux limitant le tonnage route des Rippes. Attention à faire la différence entre route départementale et route communale.
20	mettre en place une procédure qualité pour répondre aux administrés	les administrés sont reçus dans le plus brefs délais aux heures d'ouverture et sur RDV
21	revoir le calcul des taxes et fonctionnement des ordures ménagères	Action engagée auprès de CA3B par le maire. Dossier complexe. Tous les administrés désirant des infos ont été reçus en mairie.
22	agrandir les bouches des PAV et distribuer des sacs pour les déchets à recycler	Compétence CA3B. Un document est disponible en mairie.
23	camoufler les conteneurs PAV disgracieux des Rippes	bonne idée déjà évoquée en réunion de PLU. Celui du stade va être déplacé. Celui de la Salle Po également avec les travaux chemin d'accès à la résidence seniors Pour celui des Rippes, attendre que la "verrue" ancien bâtiment Nesme soit réhabilitée....
24	réduire la pollution lumineuse la nuit	Un choix a été fait de travailler sur la réduction de la consommation des ampoules (passage de 100 W à 70W). Tout nouveau programme est pourvu de LED (route de l'école, lot La Garenne, la Chapelle)
25	développer le tourisme vert	le tourisme est de compétence CA3B
26	Protéger le périmètre du château de Genoud	Déjà fait dans le cadre du PLU

Argumentaire __en_réponse__

27	replanter des haies le long des chemins	De quels chemins? Privés ou publics?
28	Protéger l'agriculture	Objet du PLU. Fait dans le projet Cadran
29	protéger la biodiversité et les espaces naturels	Objet du PLU
30	nettoyer les graffitis aux abords du skatepark et mettre une poubelle	Cela est fait régulièrement.
31	reprendre le feu d'artifice	sujet à aborder en commission association et en conseil pour décision.
32	boulangerie	dossier complexe (voir historique). Actuellement procédure judiciaire en cours
33	Actions entreprises depuis un an pour l'amélioration de l'environnement des Certinois	Changement des jeux à la Morandière; Etude d'aménagement du chemin des Buclanes. Travaux de voirie en cours à la Pépinière, chemin des lauriers, la Morandière, route de la mairie vers monument aux morts.